

Délibération n°2025-08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 16 janvier 2025)**

Date de convocation : 06/01/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 16 janvier 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : M. AUSSANT Claude, Mme BERGES Isabelle, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, M. CACHELOU Yoann, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian

Pouvoirs : M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
Mme BERGES Isabelle donne pouvoir à M. BARBAN Jean-Louis
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à Mme BLANCHET Anne

Secrétaire de séance : M. DAGUERRE Robert

**OBJET : SOLIDARITE AU DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SOUTIEN
« SOLIDARITE AMF / MAYOTTE »**

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON, Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France (AMF), en partenariat avec La Protection civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'ANEL (Association Nationale des Elus des Littoraux) et l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale), a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisées pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire que la Communauté de Communes contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, via un don d'un montant de 2000 € à La Croix Rouge Française.

*IBAN : FR76 3000 4028 3700 0105 7425 794 BIC BNPAFRPPAA
Titulaire : Croix rouge française – 98 rue Didot 75694 Paris cedex 14*

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le présent rapport ;

APPROUVE un soutien de 2000€ à la Croix Rouge Française dans le cadre du dispositif « Solidarité AMF/Mayotte » ;

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires ;

PRÉCISE que les crédits suffisants seront inscrits au budget 2025.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

